

Les subsides

M. Lamontagne, maintenant sénateur, s'en est occupé en décembre 1963. M. McIlraith s'en est occupé en avril 1964. M. Favreau s'en est occupé en février et en juin 1966. En 1967, c'est le président du Conseil du Trésor qui s'est occupé des prévisions budgétaires. Par conséquent, cette procédure n'a rien d'extraordinaire. En fait, je me demande parfois pourquoi on soulève ce problème maintenant alors qu'on ne l'a pas fait en 1968 quand mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était président du Conseil privé et s'occupait des prévisions budgétaires.

M. Stanfield: Nous savions qu'il ne servait à rien de lui demander quoi que ce soit.

M. Clark (Rocky Mountain): Je conclus d'après cet exposé historique que le premier ministre suppléant n'a pas l'intention de modifier la situation actuelle où il nous est impossible de faire comparaître un ministre devant le comité. Nous ne pouvons même pas obtenir qu'un sous-ministre témoigne au comité. Quand le premier ministre est présent, il parle pendant la plus grande partie du temps qui lui est accordé, ordinairement à côté de la question, puis il s'en va. Est-ce là le seul contrôle que la Chambre des communes pourra exercer et est-ce là ce que le premier ministre suppléant appelle avec un malin plaisir un système de contrôle satisfaisant à l'égard des prévisions budgétaires et des activités d'un groupe qui, par définition, coordonne la politique du gouvernement du Canada? Ai-je raison de conclure que rien ne va changer et qu'il nous sera toujours impossible d'avoir directement accès aux renseignements?

M. Sharp: Monsieur le président, j'attends toujours qu'on me pose des questions. J'attends patiemment en écoutant les députés dire que nous ne sommes pas responsables. Je suis prêt à prendre cette responsabilité et à répondre. J'aimerais qu'on me pose les questions.

M. Clark (Rocky Mountain): Tout ce que je puis dire, c'est que j'attends une réponse à une question que j'ai posée trois fois de façon très explicite. J'ai l'impression qu'on répondra qu'on continuera à cacher les activités du Conseil privé et du Cabinet du premier ministre en ce qui concerne les questions de principe et que nous ne pourrions pas obtenir qu'un ministre compétent compareisse devant le comité. J'aimerais demander au premier ministre suppléant si le bureau du Conseil privé prépare actuellement des propositions au sujet de la réforme parlementaire. Où sont ces propositions? Quelles sont-elles? De quel genre de réforme s'agit-il? Comment pouvons-nous obtenir qu'elles soient présentées à la Chambre des communes avant d'être proposées sous forme de bill? Ou bien ces questions dépendent-elles uniquement d'un groupe de fonctionnaires qui n'a rien à voir avec la Chambre, alors que le règlement de cette dernière est en cause et que la Chambre ne peut consulter directement?

M. Sharp: Monsieur le président, peut-être devrais-je rappeler au député qu'en qualité de président du Conseil privé et de représentant du comité de la procédure et de l'organisation, j'ai certaines responsabilités en ce qui concerne le Règlement de la Chambre et j'entends les assumer. J'ai reçu d'excellents conseils de la part du Parlement, du député de Peace River, du député de Winnipeg-Nord-Centre et de mon secrétaire parlementaire, tous des hommes d'expérience. Je doute beaucoup

que les fonctionnaires du Conseil privé aient autant d'expérience que nous et il va sans dire qu'aucun d'entre nous ne voudrait les voir s'occuper de la réforme du Parlement.

Il est exact que je consulte de temps à autre certaines personnes qui relèvent de moi, par exemple le secrétaire du comité de la législation et de la planification parlementaire, l'un des comités que j'ai l'honneur de présider au cabinet. Je lui demande conseil. C'est un homme averti qui a une longue expérience. C'est un avocat réputé et je trouve ses avis extrêmement utiles. Mais je puis vous assurer, monsieur le président, qu'en qualité de président du Conseil privé, je dois assumer la responsabilité en matière de réforme parlementaire.

● (1720)

Le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Avant de donner la parole au député de St. Paul's j'aimerais annoncer les sujets débattus au moment de l'ajournement ce soir: le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Les approvisionnements et services; le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth)—Les affaires indiennes; le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—Les transports.

M. Roberts: Monsieur le président, jusqu'à présent la débat m'a laissé plutôt perplexé et m'a un peu déçu.

Une voix: Vous m'en voyez désolé!

M. Roberts: Il arrive souvent que les députés d'en face soient décevants et personnellement, je suis aujourd'hui déçu de leur comportement. Je suis déçu parce que j'ai lu certains articles publiés par le député de Rocky Mountain. Je pense en effet que certaines questions importantes devraient être débattues, peut-être approfondies, au sujet du rôle du Cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé. Il est important que la Chambre comprenne le rôle de ces bureaux dans le processus gouvernemental et leurs relations avec la Chambre.

J'ai donc été surpris de voir le député faire des digressions. Par exemple, il s'est plaint que le premier ministre ne soit présent qu'une heure par jour pour répondre aux questions. Une heure seulement! En Grande-Bretagne, les députés des Communes britanniques s'estiment heureux quand le premier ministre vient à la Chambre deux fois par semaine pendant une quinzaine de minutes pour répondre à leurs questions. Quand on s'entretient avec des membres du Congrès ou du Sénat américains comme j'ai eu la plaisir de le faire il y a quelques semaines, on constate qu'ils s'étonnent de ce que le chef du gouvernement doive être présent à la Chambre des communes une heure par jour pour répondre à des questions dont on ne l'a pas prévenu. Ils ont peine à le croire. Et quand ils en sont témoins, ils sont même portés à croire que c'est un spectacle monté à leur intention. Aucune législature au monde n'a autant l'occasion de questionner le chef du gouvernement que la nôtre.

J'ai entendu non sans un certain étonnement le député se plaindre de la longueur du discours du premier ministre aujourd'hui. Si le premier ministre avait fait une déclaration de cinq ou dix minutes, le même député se plaindrait probablement en disant qu'il n'a pas pris la peine de préparer un discours sérieux, pour la gouverne du comité. S'il avait fait un bref discours, on se serait plaint qu'il n'avait pas exposé la situation suffisamment en détail.